

## La salle de bains, une pièce où la vigilance s'impose

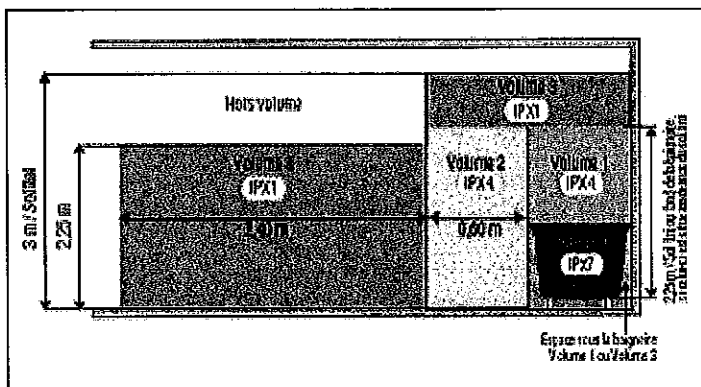
### Choix des matériels

Tous les circuits qui desservent un local contenant une baignoire ou une douche doivent être protégés par un ou plusieurs dispositifs différentiels à haute sensibilité (30 mA), sauf les circuits en très basse tension de sécurité (limités à 12 volts dans les pièces d'eau) ou en aval d'un transformateur de séparation.

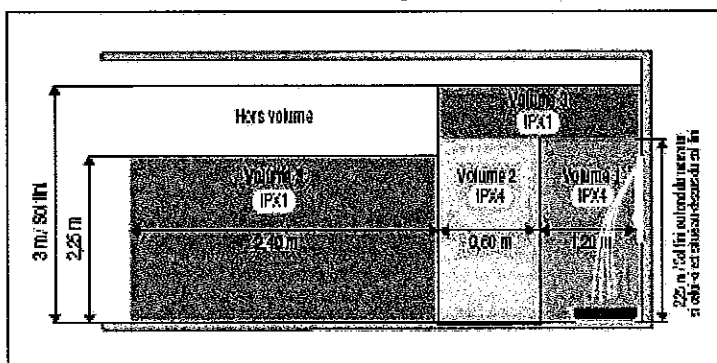
### Respect des volumes de sécurité

Quatre volumes, illustrés par les figures 1 et 2, et correspondant chacun à des règles précises d'installation de matériels électriques, sont définis par rapport à une baignoire ou à une douche, quel que soit le local (salle d'eau, chambre...). Plus on s'approche d'une baignoire ou d'une douche, plus le risque est élevé et plus les règles de sécurité sont strictes.

Définition des volumes pour une baignoire



Définition des volumes pour une douche



**Volume 0** : la baignoire ou la douche

Tout matériel électrique (sèche-cheveux, rasoir, téléphone portable, etc.) est interdit.

**Volume 1** : au-dessus la baignoire ou du bac à douche

Ne sont autorisés que les appareils d'éclairage ou les interrupteurs alimentés en Très Basse Tension de Sécurité 12 V (T BTS 12 V). Pour ces appareils électriques, on veillera à ce qu'ils portent la marque NF et soient protégés contre les projections d'eau (IPX4)

Volume 2 : 60 cm autour de la baignoire ou du bac à douche

Dans ce volume, tous les matériels tels qu'appareils de chauffage électrique ou appareils d'éclairage doivent être de classe II, porter la marque NF et être protégés contre les projections d'eau (IPX4). Seules sont admises les prises "rasoirs" équipées d'un transformateur de séparation)

Volume 3 : au-delà des 60 cm

Dans ce dernier volume, sont admis les appareillages, les matériels électriques de classe I et les boîtes de connexion. Tous ces matériels doivent porter la marque NF et être protégés contre les chutes verticales de gouttes d'eau (IPX 1).

Les chauffe-eau électriques sont admis dans les volumes 1 et 2 à condition que leur circuit d'alimentation soit protégé par un dispositif différentiel à haute sensibilité ( $\leq 30$  mA). Cependant, lorsqu'un chauffe-eau à accumulation est installé en volume 1, il doit être de type horizontal et placé le plus haut possible.